BARÈME D'HONORAIRES

GAUDIN IMMOBILIER SARL au capital de 500 € - RCS Saint-Nazaire sous le n° 993189570, Siège social : 80 FAUBOURG SAINT-MICHEL 44350 GUERANDE Tel : 02 40 15 06 83 - E-mail : agence@gaudin-immobilier.fr

Ventes – Barème à compter du 01 septembre 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente		Honoraires TTC
De 0 à 75.000 €		9,5 % Min 5.000 € TTC
De 75.001 à 150.000 €		8%
De 150.001 à 200.000 €		7%
De 200.001 à 300.000 €		6%
De 300.001 à 500.000 €		5%
De 500.001 à 750.000 €		4,5%
De 750.001 € et plus		4%
Terrain nu		5% Mini 3.000 € TTC

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier:

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.